

Bilan des actions du pôle Travail de l'unité départementale de la Direccte de l'Indre en 2017 Perspectives pour l'année 2018



Antenne régionale
du Ministère du Travail
et du Ministère de l'Economie
et des Finances, la Direction
des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi (Direccte) Centre-Val
de Loire assure l'animation,
le pilotage et la coordination
des politiques publiques dans
ses domaines de compétences.

Contacts Presse :

Philippe JUBEAU 02 54 53 80 44
Responsable de l'unité départementale

Laure-Clémence PORCHEREL 02 4 53 80 44
Responsable de l'unité de contrôle

Châteauroux, le 25 mai 2018

L'unité départementale de l'Indre de la Direccte Centre-Val de Loire reçoit le 25 mai les représentants des organisations professionnelles et syndicales du département pour leur présenter le bilan de l'action des services du pôle Travail et ses priorités d'actions à venir pour 2018.

Le pôle Travail de l'unité départementale de l'Indre est composé d'une unité de contrôle (UC) regroupant 8 sections d'inspection du travail. Parmi elles, 2 sont à dominante agricole, une à dominante transports. Les services de l'UC sont épaulés par un service de renseignements au public en matière de droit du travail et un service d'appui, en charge de tâches administratives.

Les chiffres significatifs en 2017 dans notre département

- **990 interventions dont 673 visites de contrôle** ou contre-visites (261 000 France entière)
- **169 enquêtes** portant essentiellement sur des accidents du travail et sur des demandes de licenciements de salariés protégés (représentants du personnel pour lesquels l'autorisation de l'inspecteur du travail est requise) le reste relevant des demandes d'autorisation ou de dérogations diverses (53 000 France entière).

S'agissant des suites données à ces interventions, **697 courriers d'observations** ont été réalisés en 2017 (161 300 France entière).

- **14 mises en demeure** portant notamment sur l'hygiène, les installations électriques ou les équipements de travail ont été formulées (3 950 France entière).
- **8 procès-verbaux** ou signalements au procureur (accidents de travail, santé et sécurité, travail illégal...) ont été transmis au parquet (4 900 France entière).

• Focus sur les risques professionnels

En 2017, les services de l'unité de contrôle ont travaillé à fédérer les actions des préventeurs du département, issus des organismes et structures spécialisées. Il a été choisi de construire une action d'information à destination des chefs d'entreprises et des représentants du personnel sur le domaine des risques chimiques dans les entreprises, tous secteurs confondus.

- **Le travail illégal**

L'inspection du travail a participé activement au CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude) sous la présidence conjointe de la Procureure et du préfet. Ce comité intègre l'ensemble des services compétents dans la lutte contre le travail illégal. L'action du CODAF, dont le secrétariat du comité opérationnel est assuré par un membre de l'inspection du travail, a mené à :

- **24** contrôles sur ce thème (dont 3 sur le BTP), **4** dans les hôtels-café-restaurants (HCR), **11** dans le secteur agricole (dont 8 dans le secteur forestier) et **5** dans d'autres secteurs ;
- **7** PV de travail dissimulé.

- **L'activité du service de renseignements en droit du travail en 2017**

Les unités départementales de la Direccte Centre-Val de Loire proposent un service gratuit dédié aux employeurs et salariés souhaitant s'informer sur leurs droits et obligations en matière de droit du travail.

Dans l'Indre, **4811** usagers ont contacté le service renseignement en 2017 (stable par rapport à 2016) :

- très majoritairement par téléphone : 4319 appels (90%),
- sur rendez-vous : 182 entretiens physiques (4%),
- 310 réponses écrites (6%) par courrier ou courriel.

- **L'activité du service d'appui** : 172 accords enregistrés (dont 89 relatifs à l'épargne salariale), 961 ruptures conventionnelles homologuées (en augmentation de 8% par rapport à 2016).

- **Les perspectives d'action pour 2018 :**

Elles s'inscrivent dans le cadre de priorités déclinées du niveau national, mais aussi décidées dans un cadre départemental et régional pour « coller » au plus près des réalités du terrain.

- **La prestation de service internationale (PSI) et la lutte contre le travail illégal,**
- **L'égalité professionnelle,**
- **La santé et la sécurité (chutes de hauteur, amiante),**
- **Le dialogue social et la négociation collective,**
- **Les contrôles dans le secteur des transports,**
- **Une action collective vers les TPE/PME qui ciblera le secteur des hôtels, cafés et restaurants.**

Bon à savoir...

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) est une administration territoriale de l'Etat comportant un échelon régional et des échelons départementaux.

Elle a notamment pour mission d'améliorer la qualité du travail et des relations sociales dans les entreprises en développant la prévention des risques professionnels, le dialogue social et en s'assurant du respect du droit du travail.

C'est la tâche des services du pôle Travail à chaque niveau hiérarchique régional ou départemental, sous l'autorité de la direction générale du travail (DGT), échelon national.

Au niveau départemental, les pôles Travail sont structurés autour des missions des unités de contrôle, animées par un directeur adjoint du travail. Les unités de contrôle comprennent inspecteurs et contrôleurs du travail, mais aussi leurs assistants.

La Direccte Centre-Val de Loire : www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/